

DÉLIBÉRATION n° 2025/036

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Nicolas TOURON à Pierre DUMAINE, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pourvoir aux besoins des services et pour prendre en compte les modifications apportées dans les postes, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

TITULAIRES

Filière Technique

Grade : Technicien

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2024	3	3
Au 01/09/2024	3	2
Au 01/12/2024	3	1
Au 01/01/2025	1	1

TITULAIRES

Filière Administrative

Grade : Rédacteur

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2024	0	0
Au 01/01/2025	0	0

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/12/2024	17	17 (Dont 1 à TNC)
Au 01/01/2025	17	17 (Dont 1 à TNC)
Au 17/03/2025	18	17 (Dont 1 à TNC)

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/12/2024	5	5
Au 01/01/2025	5	5
Au 17/03/2025	6	5

Grade : Adjoint administratif

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2024	10	10
Au 01/01/2025	10	10
Au 17/03/2025	11	10

Filière Sportive

Grade : Educateur des APS principal de 1^{ère} classe

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus
Au 01/01/2024	3	3
Au 16/12/2025	3	2
Au 01/01/2025	2	2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

AUTORISE

- La modification du tableau des effectifs

Le secrétaire,

[Signature]



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 31 mars 2025